

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mardi, 19 mars 1918.

La séance est ouverte à 3 heures.

DEPOT DU DECRET DU CONSEIL.

L'hon. C. C. BALLANTYNE: Je dépose des exemplaires de certains décrets du conseil se rattachant au Service naval du Canada, ainsi que des exemplaires des textes anglais et français du rapport annuel du Service naval, et en outre le texte anglais du rapport annuel du service des Pêcheries.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je dépose des exemplaires des décrets du conseil établissant la charge de commissaire du combustible et les règlements s'y rattachant; en outre, certains décrets du conseil relatifs à la création d'une commission des publications, et des exemplaires de décrets du conseil établissant la commission du commerce pendant la guerre.

COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je propose, appuyé par le très hon. sir George Foster:

Qu'un comité spécial soit nommé avec mission de préparer des listes des députés titulaires des comités permanents de cette Chambre, ainsi que le prévoit l'article 10 du règlement et qu'il soit fait rapport avec toute la diligence possible, le personnel de ce comité devant comprendre sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier, MM. Reid, Grenville, Carvell, Robb et McCoig, et qu'il soit soumis à l'application de l'article 10 limitant le nombre des membres de ce comité.

La motion est adoptée.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à l'étude du discours prononcé par S. Exc. le Gouverneur général, à l'ouverture de la session.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de cette législature est d'une longueur tout à fait insolite. Il traite de nombre de questions dont quelques-unes ont le mérite de la nouveauté, mais dont la plupart sont de date ancienne.

Nous sommes déjà au courant de ces sujets et s'ils sont nouveaux pour la Chambre, ils ne le sont pas pour le public; ils ont été discutés maintes fois et le public attend à leur propos la décision du Gouvernement. Nous pouvons donc laisser de côté ces sujets et attendre l'occasion où le Gouvernement les soumettra, sous une forme précise au vote de la Chambre.

Dans le discours sur l'adresse que nous avons entendu hier, il n'a pas été fait mention d'un sujet qui n'exige pas de législation et auquel le public est très intéressé, à savoir que depuis la prorogation du Parlement au mois de septembre dernier, il y a eu tout un changement dans le Gouvernement. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'attirerai votre attention sur l'expression que j'ai employée. Je n'ai pas dit un changement de Gouvernement, "j'ai dit un changement dans le Gouvernement." Mon honorable ami de Toronto (M. Mowat), faisant allusion, en passant, à cette situation, a établi une distinction entre l'ancien et le nouveau Gouvernement. Il y a pas de nouveau Gouvernement; nous avons le même Gouvernement qui a existé depuis six ans. (Très bien, très bien.) Et tant qu'il n'y a pas de changement de premier ministre, c'est le même ministère qui subsiste. (Très bien, très bien.) C'est la même direction, les mêmes principes, la même chose absolument. J'insiste pour faire remarquer que c'est le même contrôle et les mêmes principes. Je dois admettre qu'il y a eu un changement dans la couleur du Gouvernement, et si je puis dire, ce n'est pas seulement un changement mais une amélioration. (Très bien, très bien.) Quand nous contempions le Gouvernement de la place que nous occupons, nous ne pouvons pas moins faire que de constater qu'il est caractérisé par une apparence de meilleure santé que celle qu'il avait durant la dernière session. Il n'a plus la même pâleur que celle qui existait alors. Bien que je ne suis pas un partisan du Gouvernement, je suis heureux de dire que l'administration actuelle étale une couleur rouge vermeil qui est, dans tous les cas agréable à l'œil. L'été dernier, les amis du Gouvernement avaient de graves inquiétudes sur sa condition. Beaucoup d'entré eux, je devrais peut-être dire tous, croyaient que si l'on n'injectait pas une abondance de sang rouge riche dans ses veines les choses pourraient mal tourner. Cette condition exigeait une opération chirurgicale. On a fait beaucoup de ces opérations depuis quelque temps, spécialement depuis le commencement de la guerre. Il y a eu des exemples nombreux d'hommes robustes, pleins de santé qui ont offert leur bras nu au chirurgien pour se faire ouvrir une veine afin de tenter un effort désespéré pour sauver la vie du moribond.

Quelques hon. DEPUTES: Très bien, très bien.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Les statistiques n'indiquent pas toujours que l'opération a été heureuse. En réalité, il